

le Conseil Municipal45

Membres en exercice45

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance45

Excusé.e.s 00

Absent.e.s..... 00

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-12-07-F :

Avenant n°1 à la convention du PASS solidaire
2020

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **dix-sept décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **onze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NAIT-BAHLOUL, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. BRUNET	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ
M. BEDOURET	a donné mandat à	Mme CAZALS

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-6, R.1611-2 à R.1611-8 et R.1617-7,

VU l'Instruction codificatrice des régies comptables du 21 avril 2006,

VU le budget de la Commune,

VU la délibération n° 2009-06-09-F du 26 juin 2009 approuvant la convention de mise en place du PASS solidaire,

VU la convention du PASS solidaire 2020 approuvée par le Conseil Municipal du 25 juin 2020,

CONSIDERANT que la durée de validité pour les utilisateurs des chèques d'accompagnement personnalisé prend fin le 31 décembre 2020,

CONSIDERANT que dans le cadre de la crise sanitaire et pour permettre aux familles de pouvoir bénéficier des avantages du PASS solidaire, le délai de validité du PASS solidaire est prolongé au 30 avril 2021,

SUR avis de la Commission des Finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer l'avenant n°1 à la convention du PASS solidaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **21 DEC. 2020**
Publication
le **21 DEC. 2020**
Notification
le **21 DEC. 2020**
Certifié exécutoire
Le Maire,

